## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

Délibération du conseil municipal

du vendredi 27 janvier 2012

n° **19** 

page 1/3

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET**: Projet Éducatif Local 2012 – 2016 - Actions 2012

La commune de Châtellerault met en place un Projet Éducatif Local afin de traduire l'engagement des élus, leurs priorités et leurs valeurs dans le domaine éducatif. Il permet de définir le sens des actions menées sur l'ensemble du territoire de la commune par la communauté éducative en cohérence et en complémentarité ainsi que de fixer les orientations et les moyens à mobiliser afin de mener à bien l'ensemble des actions.

Ce travail a fait l'objet de 2 étapes :

- une phase de définition en interne des objectifs municipaux,
- une phase de concertation avec les parents et les partenaires.

La commune de Châtellerault a choisi de lancer une démarche partenariale de mise en œuvre d'un Projet Éducatif Local qui doit reposer sur une prise en compte de la réalité locale et sur une volonté partagée en terme d'objectifs et d'actions.

Elle a fixé un certain nombre d'orientations ayant pour objectif de donner du sens, de la cohérence et de la complémentarité aux différentes actions menées autour des questions éducatives par les différentes institutions et associations du territoire. Le travail mené depuis février 2011 par l'ensemble de la communauté éducative : services de l'État, parents, associations, services municipaux,... a permis d'échanger et de partager les axes stratégiques d'une Politique éducative définie par la commune et ainsi que de rassembler les partenaires grâce aux réunions de coordination éducative territoriale (CET), au plus près des enjeux du territoire et autour de thèmes tels que la mixité, l'accompagnement après l'école, les rythmes de l'enfant,...

Le Projet Éducatif Local s'articule autour de trois thèmes :

- les fondements de la construction éducative,
- la socialisation de l'enfant et du jeune.
- le bien être de l'enfant et du jeune.

Chaque thème a été décliné par axes et par objectifs (voir document joint).

Il traduit l'engagement des élus, leurs priorités et leurs principes dans le domaine éducatif et permet de déterminer les orientations de l'ensemble des projets pédagogiques. Il concerne les 0-18 ans et est établi de 2012 à 2016 en organisant des évaluations et des mises à jour régulières afin de vérifier en continu la pertinence des actions par rapport aux évolutions concrètes du public ciblé.

# **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

### Délibération du conseil municipal

### du vendredi 27 janvier 2012

n° **19** 

page 2/3

Il est proposé de demander à chacun des partenaires de s'engager avec la commune à continuer la mise en œuvre du PEL par convention et de conclure avec l'État un Contrat éducatif local pour la période 2012-2016.

Ce document est un projet de territoire pour l'ensemble de la communauté éducative de la commune de Châtellerault.

\* \* \* \*

**VU** la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

**VU** la circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 n° 98-144 relative aux contrats éducatifs locaux,

**VU** la circulaire n° 2000-208 du 22 novembre 2000 relative aux contrats éducatifs locaux,

**VU** l'instruction n° 00156 JS du 25 octobre 2000 relative aux contrats éducatifs locaux,

**CONSIDERANT** que le projet éducatif local est un cadre qui articule les interventions des différents acteurs éducatifs en veillant à la cohérence des objectifs et des dispositifs mis en œuvre,

CONSIDERANT qu'il vise en particulier, à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte et concourt donc à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations, le partenariat,

CONSIDERANT que cette mobilisation des partenaires se fait sur des enjeux urbains et sociaux prioritaires qui ont été identifiés dans le cadre d'un diagnostic de territoire « partagé »,

## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

### du vendredi 27 janvier 2012

n° **19** 

page 3/3

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'engager la participation de la commune par la mobilisation des ressources de la commune au service du projet éducatif,
- de conclure avec l'État un Contrat éducatif local pour la période 2012-2016.
- de rechercher de la complémentarité et de la cohérence dans les soutiens apportés aux différentes actions éducatives proposées à la fois par les services de la commune mais aussi par les institutions et associations du territoire.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **UNANIMITE**

Certifiée exécutoire Par le maire de la commune de Châtellerault Transmis à la sous préfecture, le 01/02/2012 N° 555 Publié au siège de la Mairie, le 31/01/2012 Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique Emmanuelle ADAM